

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT**

Directeur : Hugues DOLLAT

Adresse : DIREN Bourgogne

6 rue Chancelier de l'Hospital

BP 1550

21035 DIJON Cedex

tél : .03 80 63 18 50

Fax : 03 80 63 18 51

Mail : [diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diren.bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : [www.bourgogne.ecologie.gouv.fr](http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr)

Effectifs : 52

Budgets : 3,7 M€

### **Présentation générale du service, en quelques lignes synthétiques.**

La DIREN est un service déconcentré du MEEDDAT, placé sous l'autorité des préfets de région et de départements. Chargée d'animer, de coordonner et de piloter l'ensemble des services de l'État qui mettent en application les politiques du Ministère autour de trois grands programmes : prévention des risques et lutte contre les pollutions, gestion des milieux et biodiversité, soutien aux politiques environnementales et développement durable.

La DIREN a un effectif de 52 agents. Elle est implantée sur 2 sites distants de quelques centaines de mètres.

### **PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Ses missions principales sont les suivantes:

- **connaître et faire connaître** les caractéristiques de l'environnement bourguignon, ses évolutions passées et à venir, les menaces qui pèsent sur lui, les enjeux à prendre en compte : il s'agit de produire des données environnementales (gestion de réseaux de mesures d'hydrométrie, de piézométrie, de qualité des eaux), ou de les acquérir, puis de les mettre à disposition de tous,
- **analyser** les enjeux environnementaux bourguignons et les faire partager (profils environnementaux)
- **définir** les modalités régionales d'application des politiques nationales et veiller à leur mise en œuvre par une animation et un appui des services départementaux DDE et DDAF (risques naturels, gestion de l'eau, protection de la biodiversité et des paysages dont Natura 2000)
- **évaluer** au plan environnemental les politiques, les actions mises en œuvre et leur performance (appui aux préfets autorités environnementales)
- **animer** les réseaux d'acteurs, (ceux dont les décisions ou l'activité ont des conséquences sur l'environnement) en les incitant à prendre en compte les enjeux et les risques dans leurs projets, et à mettre en œuvre un modèle de développement plus durable
- **police des sites**

## **ACTIONS MAJEURES EN 2008**

La finalité de l'action de la DIREN est de faire partager une compréhension des enjeux, pour agir ensemble au service de la qualité de l'environnement et de la rechercher d'un mode de développement plus durable. Pour cela elle s'appuie sur quatre thématiques principales :

### **I - PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU**

En 2008 la DIREN a fortement contribué à la coordination de la révision des programmes d'actions de la **Directive Nitrates**. Elle a activement participé aux comités départementaux relatifs à cette directive, et a organisé le marché régional de l'évaluation environnementale du quatrième programme d'actions de cette directive.

Autre temps fort en 2008, les chantiers de **révision des trois SDAGE** (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des bassins Loire, Rhône et Seine. Elle a activement participé à la relecture des projets et à leur appropriation en contribuant à la formulation des avis des trois agences de l'eau concernées, en donnant son avis sur l'évaluation environnementale de ceux-ci. Elle a participé à l'information du public en organisant, avec les trois Agences de l'eau concernées, une conférence de presse pour lancer la consultation nationale du public sur les projets de révision, et a participé aux réunions de débats publics qui ont eu lieu dans les trois bassins.

La DIREN a également piloté les travaux de définition et d'identification **des aires candidates «réservoirs biologiques»**, première étape du nouveau classement des cours d'eau (révision du classement des cours d'eau –LEMA). Avec les partenaires concernés (ONEMA, fédérations de pêche, Parc naturel régional...) une cinquantaine de réservoirs biologiques potentiels en Bourgogne a été établie et proposée pour inscription dans les SDAGE.

Elle a aussi contribué à la **définition des réseaux de mesures de la Directive Cadre sur l'eau** et a réalisé les analyses relatives au volet biologique du réseau de surveillance (hydrobiologie et diatomées).

Elle a également initié **la démarche de révision des classement des zones de restriction des eaux (ZRE)** en proposant d'y inscrire les bassins de la Tille de l'Ouche et de la Vouge dans lesquels les adéquations ressources/besoins en période estivale sont sensibles.

La DIREN a également coordonné les collectes d'informations relatives à l'application de **la directive eaux résiduelles urbaines**, synthétiser ces informations et assurer la remontée de celles-ci au niveau national.

2008 a été la dernière année au cours de laquelle la DIREN a assuré la gestion et l'exploitation piézométriques (niveau des nappes) : elle a transmis **le réseau piézométrique** régional et sa gestion au BRGM par convention signée en juillet.

La modernisation du réseau hydrométrique s'est poursuivie, fiabilisant ainsi la chaîne des données et permettant le suivi de l'évolution de la situation hydrologique. Ainsi la DIREN a pleinement joué son rôle tout au long de l'année, en fournissant aux services de police de l'eau des données hydrologiques fiables et d'actualité. 2008 a vu la révision des systèmes d'astreintes en hydrométrie et l'approfondissement des relations avec les services de prévision des crues. En fin d'année un important travail de recherche et de préparation des contrats pour les observateurs de crue a été entrepris sur le bassin de la Saône avec une reprise effective des astreintes en 2009. Le lancement d'une démarche qualité a été lancée et le laboratoire qualité des eaux a obtenu le renouvellement de sa certification.

Outre le volet **animation des clubs de police de l'eau et des MISE**, la DIREN a suivi, comme les autres années, l'évolution de la situation hydrologique (alimentation des MISE et des Préfectures avec les données hydrologiques enregistrées par les réseaux de la DIREN).

Conformément à la convention passée avec France 3 Bourgogne, la DIREN a continué d'informer le grand public via le bulletin HYDR'EAU, diffusé tous les quinze jours après le journal régional sur cette

chaîne. Fin 2008 le bulletin HYDR'EAU sera intégré au journal régional, en conservant la même fréquence.

## **II - ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET LA BANALISATION DES PAYSAGES**

La perte de la biodiversité touche aussi la Bourgogne et la banalisation des nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations plusieurs leviers sont actionnés : la consolidation du réseau NATURA 2000, la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour la biodiversité, la prise en compte des paysages, la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité locale, l'intégration du patrimoine naturel et paysager dans les aménagements sont autant de pistes...

### **A. NATURA 2000 :**

L'extension des sites Natura réalisée en 2007, qui porte le nombre de sites à 64 et la couverture du réseau à 12.5 % du territoire régional, a été menée malgré un contexte difficile (sentiment de passage en force des interlocuteurs du monde rural). La DIREN, avec l'appui des DDAF, a pris contact avec les élus des grands sites désignés en 2007 pour renouer les fils du dialogue et mobiliser les acteurs à travers l'élaboration des documents d'objectif pour dépasser les oppositions de principe et construire les mesures de gestion en impliquant les collectivités et les socioprofessionnels.

Plus de 70% des sites sont dotés d'un DOCOB finalisé (52.5 %) ou en cours d'élaboration (19.5%) et la quasi-intégralité des sites dotés d'un DOCOB achevés sont animés. L'implication des élus progresse : ainsi plus de 40% des comités de pilotage ou de suivi sont présidés par un élu. Cette implication politique est stratégique pour bien acter que les projets Natura 2000 sont des projets de territoires. Il reste 17 DOCOB à établir.

La DIREN a établi, avec la collaboration des différents partenaires, l'arrêté définissant les cahiers des charges des mesures forestières inscrites dans les contrats Natura 2000 en Bourgogne, rendant opérationnels l'ensemble des projets de contrats forestiers en préparation en région. L'arrêté a été signé le 28 mars 2008 par le préfet de région.

### **B. LA PROTECTION DES ESPÈCES**

#### **- Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées**

Sur les 44 plans nationaux de restauration en cours ou en projets sur le territoire métropolitain suite au Grenelle, la Bourgogne est concernée à ce jour par 13 plans : Milan royal, Râle des genêts, Butor étoilé, Chouette chevêche, Groupe « Pies-grièches », Loutre, Groupe « Chiroptères », la Cistude d'Europe, le Crapaud-sonneur ventre jaune, le groupe « Odonates », les papillons « Maculinea », les « pollinisateurs », le Flûteau nageant.

Ces plans connaissent des degrés d'avancement variables au niveau national. La DIREN a dressé un état d'avancement et animé en région les déclinaisons de chacun d'eux.

#### **- Police de la nature**

Comme l'année dernière, la DIREN a participé à l'opération de police de la nature organisée par l'ONCFS avec l'appui des autres services de police. Cette journée médiatisée a pour objectif de communiquer avec le public rencontré sur le terrain sur des thèmes d'actualité en rapport avec les sites contrôlés : circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, introduction du feu, dépôts d'immondices, arrachage de végétaux protégés, dérangement de la faune protégée, etc.

#### **- Une importante mobilisation du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel**

## **(CSRPN)**

La DIREN assure le secrétariat et l'animation de ce comité d'experts. Celui-ci a été réuni 3 fois dans le courant de l'année 2008 en séance plénière et plusieurs groupes de travail thématiques ont également été organisés. Le principal sujet traité par le CSRPN en 2008 est relatif à la modernisation de l'inventaire ZNIEFF : achèvement de la modernisation des ZNIEFF 1ère génération. Engagement de la révision des listes d'espèces déterminantes et définition d'une méthodologie précise de nouvelles ZNIEFF, complétant les précédentes, pour achever en 2010 un inventaire des ZNIEFF totalement actualisé, à partir de listes d'espèces déterminantes bien d'actualité.

Le CSRPN a également été mobilisé sur d'autres sujets comme : les interventions dans les réserves naturelles, les mesures compensatoires pour le Rôle des genêts développées par APRR dans le projet A406 Mâcon-Sud, la démarche du réseau de Sites naturels équipés pour le public...

### **- Mesures agri-environnementales**

La DIREN a apporté son soutien à la mise en place des mesures agri-environnementales (MAE), en collaboration avec la DRAF, la DDAF et les porteurs de projets. La DIREN co-préside, avec la DRAF, la commission régionale agri-environnementale (CRAE).

Dans la droite ligne de 2007, avec une montée en puissance du fait d'un dispositif consolidé et de documents d'objectifs plus opérationnels, 7 MAE relatives à l'enjeu Biodiversité ont été animées en 2008 sur les prairies para-tourbeuses (6 sites) et les prairies silicoles (1 site).

### **- Rédaction des annexes vertes au schéma régional de gestion des espaces sylvicoles**

Ces annexes (article L11 du code forestier) sont une simplification administrative destinées aux forestiers privés et établissent des règles de gestion assurant la compatibilité des plans de gestion des forêts avec diverses législations comme les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, les sites Natura 2000, les sites classés et inscrits... C'est le CRPF qui est chargé de rédiger les annexes vertes : la DIREN s'est mobilisée pour participer à tous les groupes de travail. Elles devraient être finalisées en 2009.

### **- Vers une stratégie régionale pour la biodiversité**

L'année 2008 a été mise à profit pour travailler avec les partenaires concernés à la préparation d'une étude de diagnostic du réseau écologique régional en préalable à l'écriture de la **stratégie régionale de la biodiversité**. Des échanges entre les différents partenaires ont également eu lieu sur la question des corridors en Bourgogne : plusieurs études sont en cours sur différents secteurs de la région. Ces échanges ont permis de confronter les premiers retours d'expérience sur le sujet en attendant la fourniture d'une doctrine nationale sur les trames vertes.

La DIREN a également soutenu le programme d'ALTERRE en faveur de la biodiversité : installation d'un comité technique chargé de définir les orientations de travaux; puis de présenter un programme de sensibilisation/communication sur la biodiversité et mettre en œuvre le projet d'un observatoire des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

### **- Appui aux partenaires**

La DIREN apporte son soutien aux différents partenaires de la protection des milieux naturels : conservatoire des sites naturels bourguignon (forte mobilisation de la DIREN en 2008 pour le soutien à la structure), société d'histoire naturelle d'Autun ...

En particulier, la DIREN soutien et participe au suivi technique des projets lancés en 2008 : Réseau de sites naturels équipés pour le public (labellisation de 32 sites naturels équipés pour le public dont 3 pour les personnes à mobilité réduite), réseau Mares de Bourgogne (programme d'action en faveur de la préservation des mares en Bourgogne, réservoirs de la biodiversité locale), et base de données sur les sites protégés (base de données étendue devant permettre de synthétiser tous les sites et territoires faisant l'objet de mesures de préservation active de la biodiversité).

## **C. SITES PROTÉGÉS**

### **- Les réserves naturelles**

La récente Réserve naturelle de la Combe Lavaux est dotée d'un plan de gestion approuvé par son comité de gestion depuis septembre 2007. Ce plan a fait l'objet en 2008 d'une analyse par les experts du comité national de protection de la nature (CNPN). Il reste à le soumettre pour validation au CNPN en 2009. Les modalités de pratiques de la chasse, de circulation motorisée et d'escalade dans la réserve ont été déclinées par des arrêtés préfectoraux .

Les quatre réserves nationales présentes en Bourgogne sont ainsi dotées d'un plan de gestion concerté et partagé.

### **- les sites et paysages**

#### **- Bibracte**

Ce site classé a connu une forte actualité en 2008 : il a reçu le 12 décembre 2007 le label grand site de France décerné par le ministère de l'écologie de l'aménagement et du développement durables. Ce label souligne l'engagement du gestionnaire du Mt Beuvray/Bibracte d'assurer un développement durable du site dans ses composantes environnementales, paysagères, sociales et économiques. La secrétaire d'État à l'écologie a remis officiellement le label à Bibracte le 4 avril 2008, dans le cadre de la semaine du développement durable 2008.

#### **- Solutré**

L'étude d'extension du site classé sur les départements de la Saône et Loire et du Rhône se poursuit avec la phase de concertation. C'est la DIREN Bourgogne qui pilote la démarche. Les réunions ont débuté avec les élus concernés, les forestiers et les viticulteurs, les différents services de l'État. Le périmètre précis de l'extension devrait être établi en 2009 pour être proposé au Ministère .

**Opération Grand Site** : en co-pilotage avec les partenaires concernés, le programme d'actions pluri-annuel engagé avec les communes du site, le conseil régional, le CAUE, les services de l'État se poursuit dans de bonnes conditions. Le nouveau parking a été inauguré en décembre. Le programme d'actions se poursuit avec l'important projet de création de la maison de site, l'aménagement des boucles de randonnées autour des Roches, la valorisation du patrimoine et du paysage.

#### **- Lancement atlas des sites inscrits**

Lancement de l'étude bilan des sites inscrits de Bourgogne sur le même modèle que le classeur établi pour les sites classés. La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. L'étude bilan se déroule sur les 4 départements de la région Bourgogne et se fera en plusieurs étapes : les 46 sites inscrits du département de la Côte d'Or en 2008-2009 (durée 1 an), puis les autres départements sur la période 2010-2011.

#### **- Atlas des paysages de l'Yonne et de la Côte d'Or**

En application de la convention européenne du paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages

Celui de l'Yonne a été finalisé en 2008. il est actuellement en cours de diffusion. Celui de la Côte d'Or a été lancé en 2008 avec la DDE.

## **III - DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE**

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

## **1) Les risques naturels**

Au travers de plans globaux de gestion et de prévention des inondations, la DIREN intervient, avec les autres acteurs concernés pour mieux connaître les risques, mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI) de l'Armançon et de la Saône, de l'étude hydraulique sur la Saône aval.

Cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage partagée en groupement de commande entre l'État et l'établissement public territorial du bassin (EPTB) Saône Doubs, consiste à modéliser la crue historique de 1840 aux conditions actuelles d'écoulement.

Cette étude doit permettre de définir les conditions d'inondabilité de la plaine de Saône depuis le pont St Laurent à Chalon-sur-Saône jusqu'au barrage de Couzon. C'est sur la base de cette modélisation qu'ont été éditées les cartes d'aléa adressées aux communes par les préfets des départements concernés dans le cadre du porter à connaissance préalable à la révision des PPRI (Plan de prévention du risque Inondation) de la Saône à l'aval de Chalon (deux régions trois départements 93 communes ). La réalisation de cette étude hydraulique de modélisation s'est déroulée sur deux années (2007-2008) .

La co-maîtrise d'ouvrage entre l'État et l'EPTB est un exemple de concertation et d'association en amont, pour définir les modalités d'élaboration de l'aléa. La prise en compte de la crue historique est lourde de conséquence, mais tout le travail mené avec l'EPTB devrait contribuer à l'acceptabilité du projet une meilleure compréhension par les élus. Le croisement des enjeux avec ces cartes d'aléa reste à faire en collaboration avec les communes, les enquêtes publiques étant prévues entre 2010 et 2011.

La DIREN a également contribué activement, en assurant un appui technique et financier auprès de la DDE 21 pour la mise en œuvre de la stratégie régional des risques, notamment pour les procédures de la révision des PPR de l'Ouche de l'Armançon et de la Tille en Côte d'Or, l'élaboration de celui du Chablisien dans l'Yonne. Elle est également intervenue pour les révisions des atlas des zones inondables de l'Ouche et de la Seille. Enfin, et toujours sur le thème de la prévention des risques naturels la DIREN a poursuivi le pilotage du contrat de vallée inondable de la Saône (bilan en 2009), a participé à l'étude EGRIAN sur Nevers (inondabilité de Nevers) ainsi qu'aux suivis des Plans Loire et Rhône.

## **2) Le Bruit**

La DIREN a poursuivi les actions menées depuis plusieurs années sur la sensibilisation des jeunes aux risques des expositions aux bruits : sensibilisation des collégiens et lycéens, réalisation de livrets pédagogiques, diffusion des CD et mallettes pédagogiques à toutes les écoles de Bourgogne.

A ce titre elle est également amené à formuler des avis sur les manifestations aériennes et hélistraces.

La DIREN apporte aussi son soutien aux pôles départementaux par le financement d'équipement nécessaires à la mesure du bruit (acquisition de sonomètre et maintenance). En 2008 elle a aussi informée toutes les communes de la région, les infirmières scolaires des 4 inspections, les DDASS aux possibilités de financement pour réduire les nuisances sonores dans les locaux recevant des jeunes (écoles, cantines scolaires...). Pour le moment, quelques communes se sont montrées intéressées mais peu ont eu un projet assez abouti pour être financé en 2008.

## **IV - INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT COMME UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

L'enjeu est que l'environnement soit bien compris comme étant une ressource et non une contrainte.

Pour cela, il est important de soutenir et développer des projets exemplaires, comme ceux portés par le parc naturel régional du Morvan, ou mené dans le cadre de l'opération grand site de Solutré. Pour 2008 il faut noter le renouvellement du classement du parc naturel régional du Morvan (décret du 27 juin 2008) qui vient sceller la démarche de nouvelle charte pour ce territoire.

## **1) Les projets d'aménagement**

Au-delà des avis formulés lors de l'instruction des grands dossiers ou projets pour réduire leurs impacts (LINO, projet Renaissance, LGV Branche EST et SUD, Tramway de Dijon, RCEA, A 406, Liaison Troyes Auxerre Bourges, aménagement portuaire de Gron....), la DIREN a également participé aux réflexions du Groupe de travail sur l'étalement urbain (pilote par la DRE), a contribué à l'avancement des réflexions sur la question des matériaux (projet d'observatoire, schéma de stockage des déchets inertes en Côte d'Or, remise en état après exploitation des gravières...).

A chaque fois, la DIREN a formulé des avis sur les projets et dossiers d'aménagements en intégrant de plus en plus la grille de développement durable et les critères d'éco-conditionnalité.

## **2) L'éolien**

Au niveau de l'éolien, 2008 a permis de poursuivre l'étude sur l'avifaune qui devrait aboutir en 2009, ainsi que celle sur la cohérence patrimoniale et paysagère en Côte d'Or. La DIREN a participé aux réunions des pôles de compétence de l'éolien pour faire le point sur les projets, les procédures... Elle a également donné son avis sur les projets de ZDE et de demande de permis de construire. Enfin elle a actualisé son système d'information géographique au fur et à mesure de l'arrivée des demandes d'informations et des dossiers à instruire. Les données ainsi collectées ont été fournies aux DDE.

## **3) Les documents d'urbanismes**

SCOT du Dijonnais : la DIREN a contribué à l'élaboration et révision du porter à connaissance et participe aux réunions de concertation organisées par le syndicat mixte du SCOT. La DIREN a appuyé la DDE dans le montage d'une étude en cours de réalisation pour l'identification des trames vertes et bleues sur le territoire du SCOT. PLU de Dijon : la DIREN a participé aux réunions de concertation organisée par la municipalité.

## **4) Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

En 2008, la DIREN a mis en œuvre de la nouvelle méthode de traitement des ICPE élaborée en fin 2007. L'objectif est de recentrer les actions de la DIREN en terme d'instruction des dossiers d'ICPE et de n'instruire que les dossiers pour lesquels la DIREN a une réelle plus-value par rapport aux services départementaux (DDE + DDAF en priorité). La DIREN souhaite se positionner en tête de réseau en mettant à disposition des services départementaux des outils (synthèse des enjeux régionaux, grilles d'analyse, ...) et faire valoir les priorités régionales en terme d'enjeux environnementaux.

Pour cela elle a organisé et animé plusieurs réunions avec les services départementaux (DDE, DDAF, DRIRE, DDSV), créant de nouveaux liens avec les services départementaux et les inspecteurs (plus d'échanges en amont et pendant l'instruction). Elle a également élaboré un outil pour l'analyse du volet paysager des dossiers ICPE

## **5) Formation des commissaires enquêteurs**

Toujours dans un souci de mieux faire prendre en compte l'environnement dans les divers projets, la DIREN a, en 2008, comme les années précédentes, siégé aux commissions départementales d'agrément des commissaires enquêteurs et a élaboré en partenariat avec le tribunal administratif et la compagnie régionale des commissaires enquêteurs les formations qui leurs sont destinées (formation des nouveaux, et formation sur le thème des études d'impacts-enquêtes publiques et sur le bruit).

## **6) Eco responsabilité**

Le plan de déplacement de la DIREN, lancé en 2007 a été présenté aux agents dans le cadre de la semaine de la mobilité. Il s'inscrit dans la démarche globale éco-responsable et vise à réduire les déplacements de la structure ainsi que ceux liés au trajet domicile-travail. Dans la même logique, la

DIREN a lancé son bilan carbone en fin d'année 2008.

Comme les autres années la DIREN a relayé au niveau régional la semaine du développement durable 2008. Elle a organisé, en partenariat avec tous les acteurs concernés (services de l'État, établissements publics, collectivités, associations...) le pilotage de cet événement. 88 projets ont été retenus au plan régional (sur 97 présentés).

## **V - PERSPECTIVES 2009**

Le contexte est marqué par une montée en puissance des problématiques environnementales avec le Grenelle de l'environnement, mais avec une exigence de réforme de l'État, et en particulier la création du MEEDDAT et la création de la DREAL dont l'existence sera effective le 01 janvier 2010.

Parmi les orientations majeures de la DIREN qui guideront les actions de 2009, il convient de citer :

### **1) la préservation et la reconquête de la qualité de la ressource en eau**

Dans le domaine de l'eau, les grands points de l'année 2009 porteront sur la finalisation des SDAGE, l'appui à la déclinaison territoriale des programmes de mesures et à la révision des plans stratégiques des MISE, la mise en œuvre des programmes d'actions dans les captages prioritaires, et la mise en place du 4ème programme d'action de la directive nitrates.

Seront également d'actualité le ciblage et initiation des actions de restauration de la continuité écologique, ainsi que l'accompagnement des démarches de classement en ZRE et des études de détermination des volumes prélevables.

Enfin le maintien de l'accréditation du laboratoire et la réalisation d'un guide de procédures en hydrométrie sont prévus.

### **2) enrayer la perte de la biodiversité et la banalisation des paysages**

Pour les sites et les paysages

Il s'agira d'assurer la protection et la gestion des sites remarquables et des paysages en développant nos connaissances et en diffusant les informations actualisées sur les sites (atlas des sites inscrits) en proposant de nouveaux classements (extension de Solutré, étude canal du Nivernais...), et en assurant une gestion intégrée des sites les plus remarquables (Vézélien, Alésia, OGS Solutré, Mont Beuvray..°)

2009 devra permettre de mieux connaître et faire connaître les enjeux sur les paysages : diffusion et réalisation des atlas départementaux (la Nièvre en 2009).

Compléter les connaissances et structurer les données

Les objectifs seront de finaliser la révision des ZNIEFF, Structurer les données sur la biodiversité (Mise en place de l'observatoire de la biodiversité, inventaires pertinents, mutualiser les bases de données, SINP à lancer...)

Natura 2000

Poursuite de l'avancement (Objectifs 2009 : 37 DOCOB achevés, lancement de 6 DOCOB)

### **3) développer une culture du risque**

les actions prioritaires dans le domaine des risques naturels : Pilotage interrégional de la révision des PPR sur la Saône aval, accompagnement des PAPI Saône et Armançon, suivi des Plans Grands Fleuves, mise en œuvre d'opérations de réduction de la vulnérabilité, Travail sur les risques autres qu'inondation : Plan séisme et PPR sécheresse. Un renforcement du pilotage régional dans le domaine des risques naturels (animation d'un réseau de chefs de service, tableaux de bord partagés,

accompagnement technique, ...) devra permettre de mieux accompagner les services départementaux.

#### **4) intégrer l'environnement comme ressource pour le développement durable des territoires**

La poursuite de la mise en œuvre opérationnelle des « outils » d'évaluation environnementale (grille développement durable, profil environnemental...) des projets pour une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable dans les projets reste une priorité.

Les avis formulés sur les futurs dossiers d'aménagement ou projets, le suivi de la mise en œuvre des **critères d'éco-conditionnalités** retenus dans les programmes opérationnels ou dans le CPER sont de nature à répondre à une meilleure intégration de l'environnement des dossiers qui seront étudiés par la DIREN en 2009.

De même, l'accompagnement et la valorisation des projets exemplaires montrant qu'il est possible de concilier développement économique, aménagement du territoire et protection de l'environnement, seront développés.